

Arrêté n° 76 - dir 2 - 033
portant inscription d'objets mobiliers sur
l'inventaire supplémentaire à la liste des
objets mobiliers classés

Le préfet de la Vendée,
chevalier de la légion d'honneur,

Vu la loi du 23 décembre 1970, modifiant et complétant la loi du 31 décembre
1913 sur les monuments historiques et le décret n° 71-858 du 19 octobre 1971 pris
pour l'application de ladite loi ;

Vu l'avis de la commission départementale des objets mobiliers en date du
21 janvier 1976 ;

Sur la proposition du secrétaire général de la Vendée,

A r r ê t e :

Article 1er - Les objets mobiliers ci-après désignés sont inscrits sur
l'inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés :

BARBATRE : église

- Vierge à l'enfant, pierre, XVIIe siècle, hauteur : 1,00 m,
propriétaire : commune ;
- Saint Nicolas, bois polychromé, XVIIIe siècle, hauteur : 1,30 m,
propriétaire : commune.

BEAUVOIR-SUR-MER : église

- Calice, argent doré, entre 1.809 et 1.819, hauteur : 0,295 m,
diamètre pied : 0,15 m, propriétaire : commune ;
- Ciboire, argent doré, 1.803, hauteur : 0,26 m, diamètre coupe :
0,13 m, pied : 0,14 m, propriétaire : commune ;
- Christ au tombeau, bois, XVIIIe siècle, hauteur : 1,75 m,
propriétaire : commune.

LA CHAPELLE-PALLUAU : église

- Croix de procession, argent, entre 1.819 et 1.838, hauteur : 0,93 m,
largeur : 0,44 m, propriétaire : commune ;

.../...

Lizenay

- Saint François-Xavier, bois peint, début XIXe siècle, hauteur : 1,10 m, largeur : 0,43 m, propriétaire : association diocésaine de LUCON ;
- Saint Vincent-de-Paul, bois peint, début XIXe siècle, hauteur : 1,10 m, largeur : 0,45 m, propriétaire : association diocésaine de LUCON ;
- bannière, velours rouge, broderies polychromes, 1.814, hauteur : 1,45 m, largeur : 1,07 m, propriétaire : commune.

CHEFFOIS : église

- Christ au tombeau, bois peint, 17ème siècle (?), hauteur : 1,80 m, propriétaire : commune.

L'EPINE : presbytère

- Calice et patène, argent doré, début XIXe siècle, hauteur : 0,35 m, diamètre coupe : 0,10 m, pied : 0,19 m, propriétaire : commune.

FONTENAY-LE-COMTE : hôpital

- Ciboire, argent doré, 2e moitié du XVIIe siècle, hauteur : 0,30 m, diamètre coupe : 0,20 m, pied : 0,15 m, propriétaire : commune.

LA GARNACHE : église

- Assomption, bois polychromé, XVIIIe siècle, hauteur : 2,70 m, propriétaire : commune.

LA GUERINIERE : église

- Vierge à l'ancre de marine, bois, XVIIIe siècle, hauteur : 1,60 m, propriétaire : commune.

Article 2 - Le secrétaire général de la Vendée, les sous-préfets de FONTENAY-LE-COMTE et des SABLES D'OLONNE et les maires des communes intéressées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux propriétaires et aux affectataires également responsables de son exécution.

La Roche-sur-Yon, le 2 février 1976

Pour ampliation :

Le directeur,



J. BOTHOREL

Le préfet,

Pour le préfet

Le secrétaire général

J. F. YAVCHITZ